Image not found or type unknown

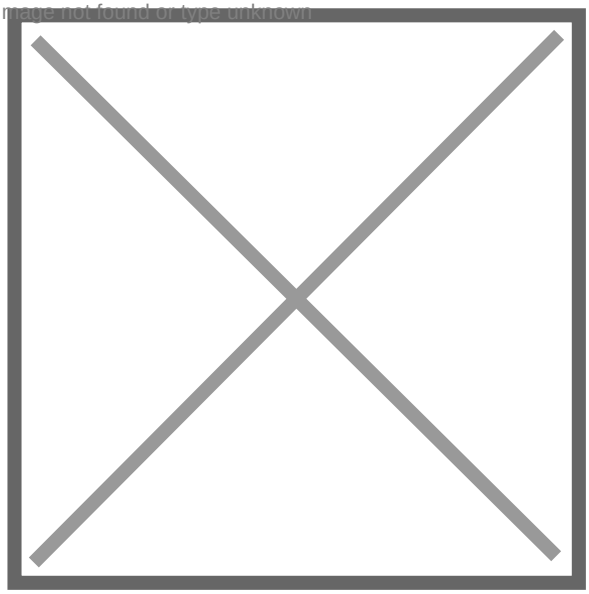

Problème de classification et de salaire pour mon emploi

Par **cedric**, le **19/04/2010** à **18:00**

Bonjour,

Je suis employé du groupe eiffage dans la région PACA, dans lequel j'occupe une fonction de chef de poste d'enrobage , avec toutes les responsabilités que ça implique, mais là ou ça coince c'est que sur ma feuille de paie je ne suis qu'opérateur de poste avec un statut d'ouvrier niveau 2 position 2. Je gagne environ 1450 euros mensuels paniers compris. Je voulais savoir à quel statut et à quel salaire je devrais avoir droit au minimum.

Je remercie par avance la personne charitable qui prendra le temps de me lire et de m'éclairer sur ma situation.

Par **Cornil**, le **21/04/2010** à **23:55**

Bonsoir Cedric

Il faudrait que tu consultes les conventions collectives (nationales ou locales) relatives à ta branche, pour voir l'adéquation de tes fonctions aux classifications d'emploi éventuellement prévues.
Les conventions nationales et même régionales sont accesibles gratuitement sur le site public www.legifrance.gouv.fr.
Dans un groupe comme celui que tu cites, il doit par ailleurs sûrement exister des syndicats et élus du personnel que tu peux consulter.

Bon courage et bonne chance

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **cedric**, le **22/04/2010** à **17:54**

merci cornil pour ces infos j'y vais de ce pas!!!!!!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés